



Compte-rendu de la CAP Attachés d'administration de l'État

6 février 2019

La CAP des attachés était présidée par Madame Agnès Boissonnet – sous-directrice de MGS à la DRH.

Déclaration des élues CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP, cher.e.s collègues,

Nouvelles élues CFDT, nous intégrons cette CAP et vous remercions de votre accueil et de votre pédagogie lors de la CAP d'installation. Nous y défendrons des valeurs d'égalité professionnelle, d'égalité territoriale et de qualité du dialogue social, dans le respect de la diversité des composantes de cette CAP.

Cette nouvelle CAP des AAE s'ouvre dans un contexte marqué par les réorganisations, la création de nouvelles agences et de fortes réductions d'effectifs, alors que de nouvelles évolutions sont en préparation. Le débat est vif dans notre pays sur l'égalité sociale et territoriale, le rôle de l'État et des collectivités au service des populations, de l'aménagement et de l'équipement des territoires les plus fragiles. Relever les défis de la transition écologique et solidaire rend indispensable un **nouveau contrat social, économique et environnemental, compris des populations et qui mobilise le service public**. Pour la CFDT, cette mobilisation d'un service public que nous souhaitons efficace et lisible ne peut se faire sans **un projet collectif qui implique tous les agents, C, B, comme A/A+, et que nous défendons à tous niveaux et dans leur diversité**.

Les attachés, femmes et hommes, du ministère, quelle que soit leur origine, ont déjà souvent été mis à contribution au travers de multiples réorganisations. Avec les changements qui s'annoncent, l'évolution des compétences et des métiers, ils le seront encore dans un futur proche.

Ces évolutions nécessitent de reconnaître, avec la plus grande équité, les efforts accomplis par tous. Nous demandons que soient apportées des garanties sérieuses pour sécuriser nos parcours, **favoriser des dynamiques professionnelles réellement égalitaires et améliorer nos débouchés**.

Nous demandons le maintien voire le renforcement de l'accompagnement de nos parcours professionnels, particulièrement dans les régions et contextes locaux où les mobilités sont difficiles. Les attachés qui souhaitent bouger, progresser dans leur domaine ou dans un autre, accéder à des responsabilités nouvelles dans différentes entités, y compris hors ministère, doivent être aidés à le faire. Mais nous souhaitons aussi la meilleure reconnaissance des parcours d'approfondissement et de spécialisation dans nos domaines métier pour ceux qui ont ce souhait et ce profil.

Nous serons particulièrement attentifs à la CFDT aux prochaines circulaires ou notes d'orientation qui concerneront les fonctions et parcours des agents de catégorie A et A+, attachés comme ingénieurs, et souhaitons être associés aux réflexions.

Ainsi, nous attendons avec impatience la note sur l'emploi fonctionnel de CAEDAD et ses conditions d'accès et souhaitons une consultation en amont des organisations syndicales sur les emplois « grafables » donnant accès au 3^{ème} niveau de grade.

La sécurisation professionnelle des parcours intègre la rémunération, pour que ceux qui bougent ne soient pas les perdants et pour que ceux qui choisissent la voie de la spécialisation et l'approfondissement soient mieux reconnus.

La CFDT entend défendre tous les attachés, quels que soient leurs parcours et leurs origines.

Nous demandons ainsi :

- Un bilan quantitatif et qualitatif des différents **concours et examens professionnels du plan de requalification**, et, pour cette CAP ou ses suites, des projets professionnels et des affectations à l'issue du dernier concours professionnel des attachés ;
- Des bilans genrés pour favoriser et mesurer les conditions de **l'égalité professionnelle femmes/hommes pour l'accès aux grades et aux emplois porteurs** ;
- S'agissant du **RIFSEEP**, la CFDT demande l'application de la clause de réexamen des groupes de fonctions pour tenir compte, au bout de 4 ans, de l'expérience acquise par les agents ;
- Une particulière vigilance dans le **pyramidage ministériel du corps**, ainsi qu'une meilleure lisibilité de nos perspectives de promotion. Nous souhaitons des bilans chiffrés sur les trois dernières années et des **éléments de prévision** sur les trois ans à venir.
- **Une information suffisante des chefs de service et des MIGT** pour des propositions en qualité et en nombre suffisant pour tous les grades.
- **Une politique et des pratiques plus lisibles de la gestion de l'emploi de CAEDAD**, que nous sommes à même d'entendre et d'accompagner en respectant la confidentialité de la CAP et l'intelligence d'une gestion adaptée : il nous semble normal d'avoir accès à l'information sur les critères effectifs d'accès aux emplois fonctionnels de conseillers, sur les postes de CAEDAD occupés, sur les fins de détachement dans l'emploi, d'autant qu'il y a un lien entre gestion du grade et de l'emploi. Nous demandons aussi des efforts en amont pour mieux remplir **le 3^{ème} grade de la Hors classe et favoriser la progression interne dans le corps**, y compris jusqu'à l'échelon spécial.

Enfin, pour **le tableau d'avancement au principalat**, nous demandons qu'une réflexion sur l'équilibre des trois modes d'accès et leurs critères soit engagée pour une gestion cohérente des parcours et des âges:

- Le tableau classique doit être de qualité avec des propositions en nombre suffisant, pour que nos collègues soient reconnus assez tôt dans la promotion en complément de la voie de l'examen professionnel, et puissent ensuite continuer à progresser.
- Nous constatons des progressions professionnelles de grande qualité dans les contrats de fin de carrière. Les projets professionnels doivent être ainsi pris au sérieux par les services.
- Avec le vieillissement des pyramides des âges, le PPCR a instauré, bien après notre ministère qui avait innové, une politique de gestion des âges dans les carrières. Il oblige maintenant les services à faire des propositions pour ceux qui n'ont jamais eu de promotion ou d'avancement. Il va falloir se mettre d'accord pour établir des critères lisibles pour tous qui soient équitables pour les retraitables au risque sinon d'une incompréhension de beaucoup de collègues et de services.

Nous vous remercions pour votre attention.

La présidente répond aux élu.e.s du personnel sur les points suivants :

- Sur les emplois fonctionnels : MGS travaille à trouver une date pour présenter le projet de note aux organisations syndicales courant février 2019.
- Sur le faible nombre de remontées de propositions notamment à l'échelon spécial d'AAHCE, la DRH prendra l'attache des MIGT pour en connaître les raisons et les alerter.
- Sur le décret PPCR, il est restrictif et ne concerne que les agents entrés dans le corps par concours externe et n'ayant jamais bénéficié de promotion. Il faut retravailler les extractions pour ressortir la liste des agents concernés et en évaluer le nombre, en tout état de cause restreint. Nous allons y travailler.

- Sur les bilans (concours, examens professionnels, bilans genrés) : nous y travaillons. Les demandes sont toujours relayées par la DRH aux sous-directions concernées. Nous relayons sur les concours et examens vers la sous-direction RM. Sur les parcours professionnels, un gros travail est en cours, les chargés de mission de corps en parleront ensuite. Sur les statistiques concernant le CIA, la demande sera transmise au service concerné.
- Le réexamen de l'IFSE du Rifseep est en cours.
- Sur les données prévisionnelles : elles se construisent dans le cadre du bilan du CIGEM pour la DGAFP et nous vous présenterons ensuite le bilan ministériel.
- Sur l'emploi fonctionnel et l'accès à la Hors classe : la note de gestion à venir va clarifier l'articulation EF/AAHCE et sera de nature à aider les chefs de service à faire de meilleures propositions. JY Demaretz précise qu'un bilan qualitatif et quantitatif a été transmis à l'ensemble des MIGT et des chefs de service sur le tableau d'avancement 2019, indiquant le peu de dossiers remontés et les incitant à en faire davantage.
- Sur le taux pro/pro APAE et sa réévaluation : on est maintenant sur un corps interministériel avec un taux fixé par la DGAFP. Nous avons porté la demande d'un taux dérogatoire pour notre ministère avec une fin de non-recevoir pour la deuxième fois. La DGAFP considère que les comparaisons faites avec d'autres ministères (dont le ministère de l'Agriculture) ne sont pas pertinentes. Le MTES ne pourra pas porter de nouvelle demande de taux dérogatoire en l'absence de fait nouveau.

La présidente donne ensuite des informations sur les retards dans la production des arrêtés, qui sont en voie de résorption. 11 300 arrêtés ont été pris dans l'année 2018 sur 11600, les autres seront pris dans les deux mois qui viennent. La DRH a mis en place de nouvelles procédures pour parer aux embouteillages via un site Alfresco qui permet de gagner du temps ainsi qu'un système de Hub RH pour améliorer le traitement des demandes.

Des éléments sont également donnés sur les entrées et sorties du corps :

- flux sortants définitifs 2018 (nomination dans un autre corps, retraite) : 138
- mobilités sortantes : 67 ; soit 205 sorties au total.
- Entrées (IRA, concours, détachement) : le travail est en cours et les données seront fournies ultérieurement.

Le chargé de mission des attachés revient sur les modalités de validation du concours exceptionnel d'attaché. En 2017, on pouvait être nommé sur son poste s'il correspondait déjà à un poste de catégorie A, sur son poste de B dès lors qu'il était redimensionné, sur un autre poste de B redimensionné, ou par mobilité sur un poste de A. Des projets professionnels d'attente ont été acceptés pour des agents qui allaient bouger. Il y a eu également des créations de poste de A. Sur 67 lauréats, 60 ont été nommés via un projet professionnel, 5 lauréats externes se sont inscrits sur la liste de postes fermée. 2 lauréats internes se sont inscrits dans la liste fermée et devaient faire leur choix pour le 5/02.

ORDRE DU JOUR

Tableau d'avancement à APAE au titre de 2019

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur le tableau des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_ta_apae_2019.pdf

Tableau d'avancement échelon spécial AAHCE au titre de 2019

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur le tableau des résultats.

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_ta_es_aahce_2019.pdf

Titularisation concours interne exceptionnel 2017 et complément déprécarisation 2018

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_titularisations_cie.pdf

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_titularisations_sauvadet.pdf

Avis favorable de la CAP sur l'ensemble des propositions présentées.

Demandes d'intégration dans le corps des AAE

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_integrations.pdf

Avis favorable de la CAP sur l'ensemble des propositions présentées.

Demandes de détachement dans le corps des AAE

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_detachements.pdf

Avis favorable de la CAP sur l'ensemble des propositions présentées.

Mobilités chez les opérateurs - Mobilités

Vous trouverez ci-dessous les liens qui vous conduiront sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_mobilites_cigem_operateurs.pdf

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_mobilites.pdf

Avis favorable de la CAP sur l'ensemble des propositions présentées.

Réorganisations de services

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_reorganisations_services.pdf

Avis favorable de la CAP sur les deux propositions de mouvement présentées.

Validation de projets professionnels

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur le tableau des résultats

https://www.cfdt-ufetam.org/wp-content/uploads/2019/02/aae_06-02-19_info_projets_pro.pdf

Le chargé de mission des attachés fait un point sur ces validations. Quelques projets restent à valider avec l'appui du chargé de mission de corps.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT

boite mail contact élues : cap-attaches.cfdt@i-carre.net

Isabelle AURICOSTE et Catherine CLEMENT